

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-4/07

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42150109

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement  
Rapporteur : JAMET Claude

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : PICARD Laurence

---

OBJET : Subvention à l'association Collectif Chrétien d'Action Fraternelle au titre de l'insertion par le logement.

Le Département soutient depuis de nombreuses années les structures locales qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion sociale et de l'insertion par le logement. Parmi elles, l'association Collectif Chrétien d'Action Fraternelle (C.C.A.F.) accueille, accompagne et héberge les personnes en difficulté. Le C.C.A.F. représente un partenaire important sur le territoire de Chelles et travaille en lien étroit avec la Maison départementale des solidarités. Une convention d'objectifs d'une durée de 3 ans a été signée avec l'association en 2008. Il est proposé de continuer à la soutenir en adoptant une nouvelle convention d'objectifs pour une durée de 3 ans à compter de 2011.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008, généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

VU la délibération n° 4/01 du Conseil général de Seine-et-Marne en date du 28 mai 2010, approuvant le programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion pour les années 2010 à 2012,

VU la délibération n° 7/01 du Conseil général en date du 31 janvier 2011, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2011,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

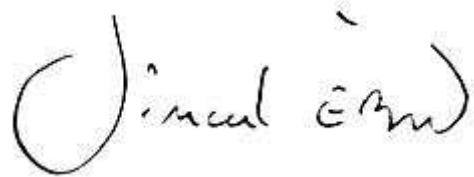
**DECIDE**

Article 1 : d'attribuer à l'association Collectif Chrétien d'Action Fraternelle (C.C.A.F.) pour son travail d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement des personnes en difficulté, et pour une durée d'un an, une subvention d'un montant de **17 800 €** au titre de l'année 2011, qui sera prélevée sur l'opération "actions d'insertion par le logement" de l'action intitulée "actions d'insertion par le logement" du budget départemental 2011.

Article 2 : d'approuver la convention d'objectifs 2011-2013 relative à la mission d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement des personnes en difficulté réalisée par l'association C.C.A.F., telle que jointe en annexe de la présente délibération, et d'autoriser le Président du Conseil général à la signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Vincent ÉBLÉ